

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Christian Kunze – L'apprentissage et la maturité professionnelle trouvent-ils vraiment leur public dans le canton de Vaud ?

Rappel de l'interpellation

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christian Kunze – L'apprentissage et la maturité professionnelle trouvent-ils vraiment leur public dans le canton de Vaud ? (14_INT_240)

Texte déposé

Récemment un quotidien romand titrait : "La matu pro trouve son public". La maturité professionnelle, faut-il encore le dire, est la filière d'accès par excellence aux Hautes Ecoles Spécialisées (HES). L'article était élogieux sur la matu pro et très positif sur son avenir.

En analysant un peu plus en détail les chiffres de tous les cantons, on doit malheureusement, pour ce qui concerne le canton de Vaud, être moins satisfait.

Avec un taux de maturité professionnelle de 9,8%, en comparaison romande, notre canton est avant-dernier, seul le canton de Genève est plus bas avec 8,1%. Les autres cantons romands se situent entre 14,5% et même 17,5% pour le canton de Neuchâtel. En étendant l'analyse sur le plan suisse, on s'aperçoit que seuls 2 cantons ont un taux plus bas que le nôtre, Genève et Appenzell Rhodes intérieures avec 7,9%. A titre d'exemple Zurich a 15,2%, Tessin 18,2%, Berne 14,7% et les Grisons 14,8%. Le canton de Vaud est donc clairement en retard et occupe loin derrière la queue du classement. La différence devient encore plus importante si on analyse les maturités professionnelles par catégorie — Matu Pro Commerciale (MPC) et surtout la Matu Pro Technique (MPT) — où nous occupons une place peu enviable.

Comme la Matu Pro est dépendante du nombre de jeunes qui font un apprentissage, on peut donc se demander où nous en sommes sur ce plan. La dernière publication du SCRIS intitulée "Orientation à l'issue de la scolarité obligatoire et filières de transition" nous éclaire un peu sur la problématique. En 1978, 51,7% des jeunes choisissaient l'apprentissage à l'issue de la scolarité obligatoire. En 1991, année d'introduction des années de transition, c'était encore 44,6%. En 2010 ce ne sont plus que 24,4% qui choisissent l'apprentissage à l'issue de la scolarité obligatoire et 21% choisissent l'année de transition. Les années de transition ont été introduites dans les années 90 lorsque nous avions une crise économique et qu'il était judicieux, en quelque sorte, "d'occuper" les jeunes qui ne trouvaient pas de place d'apprentissage. Aujourd'hui on ne peut plus vraiment parler de crise économique, mais la solution transition a continué à prendre l'ascenseur en terme d'effectifs.

Sur le plan suisse, le canton de Vaud est très nettement en queue de peloton. Nous sommes juste devant la lanterne rouge Genève. Le canton qui arrive en tête des formations initiales en apprentissage est St. Gall avec environ 70%. Par contre, nous occupons la deuxième place dans les effectifs pour l'année de transition.

L'origine de notre faiblesse en maturité professionnelle est donc fort probablement une conséquence des effectifs des jeunes qui choisissent l'apprentissage. Notre canton a certainement fait de très gros efforts ces dernières années pour valoriser aux yeux des jeunes et de la population en général l'apprentissage sous toutes ses formes. Faut-il encore le rappeler, l'apprentissage est dans toutes les analyses d'experts internationaux souvent cité comme un des facteurs permettant à l'économie suisse de bien résister aux différentes turbulences de l'économie internationale. L'apprentissage et sa maturité professionnelle font également partie des fondements des HES, essentielles maintenant pour notre économie. Certaines formations Master des HES ne peuvent plus être suivies dans une université ou EPF. La vivacité et la qualité de l'apprentissage sont donc extrêmement importantes pour notre canton et la relève formée dans les hautes écoles.

Le Conseil d'Etat pourrait-il nous dire

– s'il a pris toute la mesure de la situation de l'apprentissage dans notre canton en comparaison intercantonale et en besoins de l'économie

– quelles mesures envisage-t-il pour augmenter les effectifs de la voie apprentissage et de maturité professionnelle et revenir au moins dans la moyenne romande

– quelles sont en comparaison intercantonale les effectifs des différentes maturités professionnelles

– s'il entend continuer à développer l'année de transition qui sert en quelque sorte à prolonger la scolarité et pourrait devenir presque obligatoire sur le moyen terme ?

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Avant de répondre aux questions de M. le député, le Conseil d'Etat tient à apporter quelques précisions sur les statistiques fédérales qui apportent un éclairage à la fois complémentaire et plus nuancé sur les chiffres énoncés dans l'interpellation.

Le taux de 9,8 % pour le Canton de Vaud mentionné dans le texte de l'interpellation représente "*la part des personnes ayant obtenu une maturité professionnelle par rapport à la population résidente permanente de Suisse âgée de 21 ans (âge moyen à l'obtention de ce titre)*", indique l'Office fédéral des statistiques, en précisant "*qu'en 2012, plus de 13 % des jeunes ont obtenu une maturité professionnelle en Suisse.*"

En prenant d'autres critères présentés plus loin, comme par exemple celui de l'obtention du certificat fédéral de maturité professionnelle en 2013 (annexe 1), les statistiques fédérales apportent un éclairage différent sur la situation en Suisse.

Aux yeux du Conseil d'Etat, ces nuances sont importantes parce qu'elles montrent que l'interprétation des statistiques est étroitement liée aux critères retenus. Sans remettre en question le travail considérable que représente l'établissement de statistiques, le Conseil d'Etat tient à nuancer les conséquences que l'on pourrait en tirer.

Réponse aux questions

S'il a pris toute la mesure de la situation de l'apprentissage dans notre canton en comparaison intercantonale et en besoins de l'économie ?

Oui, le Conseil d'Etat est très attentif à la situation de l'apprentissage dans le canton et ceci depuis plusieurs années. Cet effort se traduit dans les chiffres puisqu'en comparaison intercantonale (annexe 2), Vaud se situe en 3^e position après Zurich et Berne quant au nombre de contrats d'apprentissage CFC en cours (17 555 contrats). Au total, en 2013, le canton comptait 22 820 jeunes en formation professionnelle.

Ce classement intercantonal et la proportion de jeunes qui choisissent l'apprentissage (environ deux tiers) montrent combien l'apprentissage est important dans le canton, résultat des efforts conjoints du

monde économique, associatif et scolaire, que le Conseil d'Etat tient à remercier ici.

Pour répondre aux besoins de l'économie et créer de nouvelles places d'apprentissage, le canton instaure depuis plusieurs années des actions de promotion et d'accompagnement parmi lesquelles:

- dgepService en 2013-2014 (accompagnement personnalisé des entreprises et promotion auprès d'entreprises non formatrices), assorti de l'action "last minute" permettant aux entreprises d'annoncer leurs places jusqu'à la mi-août et de trouver rapidement un apprenti avec le concours de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) ;
- Jobapp, avec les associations professionnelles, qui visait à créer mille places d'apprentissage supplémentaires jusqu'en 2012 ;
- Auparavant encore, l'encouragement financier de cinq mille francs pour toute nouvelle place créée et cinq cents francs pour le renouvellement d'une place d'apprentissage.

Ces quelques exemples ne sont que les dernières actions en date que le canton a menées avec le soutien de la Confédération et/ou avec les associations professionnelles. De nouvelles actions, élaborées conjointement par le DFJC et les associations professionnelles, sont en cours de réalisation.

Conscient des besoins du monde du travail, le Conseil d'Etat a également introduit deux formations CFC et maturité professionnelle à l'Ecole de culture générale et de commerce (ECGC). Les élèves qui choisissent cette voie obtiennent, au terme de trois années d'études suivies d'une année de pratique, le CFC d'employé de commerce (profil E) ou d'assistant socio-éducatif et les maturités professionnelles correspondantes. En 2013, 35,6 % des élèves de l'ECGC (soit mille deux cent huitante cinq élèves) suivaient l'une ou l'autre de ces options.

Grâce aux efforts conjoints de trois départements (DFJC, DECS, DSAS) et des associations professionnelles, le Conseil d'Etat suit avec la plus grande attention à la fois la situation des jeunes en formation et les besoins de l'économie, en particulier par le "baromètre des places d'apprentissage" qui analyse systématiquement les places offertes par les entreprises et les jeunes en recherche d'un contrat d'apprentissage. En plus de ce baromètre, la DGEP et tous les partenaires de la formation professionnelle se réunissent annuellement autour d'une "Table ronde des places d'apprentissage" qui permet de faire un point de situation et de dégager les domaines où un effort particulier doit être entrepris.

Quelles mesures envisage-t-il pour augmenter les effectifs de la voie apprentissage et de maturité professionnelle et revenir au moins dans la moyenne romande ?

Comme relevé en préambule, le Conseil d'Etat rappelle que les statistiques ne peuvent être interprétées qu'en fonction des critères retenus. Si, en fonction de la population résidente de 21 ans, Vaud se classe plutôt en queue de peloton pour les maturités professionnelles, il est au 4^e rang pour l'obtention du titre de maturité professionnelle (annexe 1) au plan fédéral.

Les particularités de chaque canton permettent également de mieux interpréter les classements.

Ainsi, dans le Canton de Vaud, la maturité intégrée est proposée dans quatre des six options existantes (commerce, technique, santé-social, artistique). La maturité artisanale n'est pas dispensée et l'option sciences naturelles n'est proposée qu'en post-CFC.

De plus, seule la moitié environ des formations ouvertes à l'apprentissage permettent d'entreprendre une maturité professionnelle intégrée : un choix effectué en 2013 par 10,7 % des apprentis CFC (soit mille deux cent trente et un apprentis) suivant ces formations. Le Conseil d'Etat tient à relever que, dans de nombreuses professions, mener conjointement l'apprentissage et la maturité professionnelle est un vrai défi, d'autant plus que pour certains employeurs, l'absence de leur apprenti au minimum deux jours par semaine, pose un réel problème. En ce sens, le Conseil d'Etat ne partage pas l'avis de

M. le député qui établit un lien direct entre le nombre d'apprentis et le nombre de maturités professionnelles.

L'inscription à la maturité professionnelle est également différente d'un canton à l'autre : Vaud requiert des conditions identiques à celles permettant l'entrée au gymnase (Ecole de maturité ou Ecole de culture générale et de commerce). En Valais par exemple, "un niveau supérieur à l'école de culture générale mais légèrement plus faible que le gymnase" est demandé. Certains cantons organisent des examens d'admission alors que d'autres imposent des conditions différentes selon que la maturité se déroule en 3 ou 4 ans.

L'offre en matière de Hautes Ecoles (Université et Ecole polytechnique) peut également jouer un rôle à l'issue de l'école obligatoire : le Canton de Vaud est, à ce titre, très bien doté et reconnu, incitant peut-être davantage d'élèves à tenter la voie du gymnase. A l'inverse, pour d'autres cantons où l'offre est moins complète, le fait de devoir changer de canton pour suivre l'Université ou une école polytechnique fédérale (EPF) peut constituer un frein au moment du choix de l'élève et l'amener à privilégier la voie de l'apprentissage et/ou de la maturité professionnelle.

Autant dire, une nouvelle fois, que les comparaisons intercantionales sont difficiles à établir parce que chaque canton a des particularismes qui peuvent influencer le choix des élèves et de leurs parents.

En dépit des exigences élevées, le Conseil d'Etat se réjouit que la proportion de jeunes suivant une maturité professionnelle intégrée dans le Canton de Vaud aie augmenté de 35 % depuis 2009, alors que le nombre de professionnels inscrits en maturité post-CFC augmentait de 45 %. A la rentrée 2014, le canton comptera nonante-six classes de maturités professionnelles en écoles professionnelles et de métiers.

Cet engouement pour les maturités professionnelles et le nombre de jeunes en apprentissage sont le fruit de l'engagement conjoint de l'ensemble des partenaires de la formation professionnelle. Le Conseil d'Etat s'en réjouit tout en restant vigilant et actif, afin que ces deux formations continuent à se développer. Comme le relève M. le député, les HES constituent un atout fondamental pour l'offre de formation et pour l'économie qui implique de poursuivre sans relâche la promotion des maturités professionnelles intégrées et post-CFC.

Quels sont en comparaison intercantonale les effectifs des différentes maturités professionnelles ?

Le Conseil d'Etat propose à M. le député de se référer à l'annexe 1 qui le renseignera en détail sur les effectifs des différentes maturités professionnelles par canton. Pour Vaud, 4^e au classement intercantonal, ce sont les maturités commerciales (cinq cent deux) et santé-social (deux cent neuf) qui viennent en tête des certificats délivrés en 2013.

S'il entend continuer à développer l'année de transition qui sert en quelque sorte à prolonger la scolarité et pourrait devenir presque obligatoire sur le moyen terme ?

Le Conseil d'Etat tient à rappeler que les effectifs de l'année de transition sont stables depuis plusieurs années, voire même légèrement à la baisse. Le nombre d'inscriptions à l'OPTI est constant : entre mille cent et mille cent cinquante élèves. Certains, ayant trouvé une place d'apprentissage, n'y viendront finalement pas et d'autres quittent l'OPTI dans le courant de l'automne, pour la même raison.

De plus, avec l'introduction de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et ses options de compétences orientées métiers, les effectifs de l'OPTI devraient vraisemblablement diminuer, les élèves étant mieux préparés qu'aujourd'hui à choisir un domaine professionnel et, en conséquence, à trouver une place d'apprentissage à l'issue de la 11^e année.

En conséquence, comme il l'a déjà souvent affirmé, le Conseil d'Etat n'entend ni développer les mesures de transition, ni prolonger, par ce biais, la scolarité obligatoire. Au contraire : il se réjouit de constater que depuis 2013, la pression sur les mesures de transition diminue (excepté les classes

d'accueil), preuve que l'ensemble des mesures prises par le Canton portent leurs fruits.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 2 juillet 2014.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean

Degré secondaire II, écoles de formation générale: examens finals, en 2013

Canton de domicile 1)	Maturités professionnelles								
	Total	Hommes	Femmes	Selon l'orientation					
				Technique	Com- merciale	Artistique	Artisanale	Technico- agricole	Santé- sociale
Total	13'871	7'270	6'601	3'729	6'902	807	265	152	2'016
dont									
Etranger	69	37	32	24	29	9	1	4	2
Région lémanique	2'085	1'112	973	435	1'165	161	12	20	292
Vaud	983	488	495	202	502	60	1	9	209
Valais	626	329	297	146	362	40	5	5	68
Genève	476	295	181	87	301	61	6	6	15
Espace Mittelland	3'414	1'763	1'651	962	1'706	103	108	39	496
Berne	1'799	933	866	481	892	54	72	20	280
Fribourg	623	344	279	239	252	13	30	3	86
Soleure	422	210	212	131	201	22	6	5	57
Neuchâtel	416	210	206	78	268	14	0	7	49
Jura	154	66	88	33	93	0	0	4	24
Suisse Nord-Ouest	1'727	962	765	451	900	108	54	24	190
Bâle-Ville	158	76	82	32	66	14	20	0	26
Bâle-Campagne	449	254	195	110	234	27	18	0	60
Argovie	1'120	632	488	309	600	67	16	24	104
Zurich	2'291	1'157	1'134	542	1'163	165	67	24	330
Suisse orientale	2'287	1'186	1'101	673	1'093	130	15	29	347
Glaris	60	28	32	19	32	3	1	1	4
Schaffhouse	166	83	83	55	91	8	3	2	7
Appenzell Rh.-Ext.	99	68	31	34	46	5	1	1	12
Appenzell Rh.-Int.	26	17	9	8	14	0	0	0	4
Saint-Gall	1'052	528	524	280	545	60	7	11	149
Grisons	360	196	164	124	156	35	0	5	40
Thurgovie	524	266	258	153	209	19	3	9	131
Suisse centrale	1'276	698	578	428	566	54	8	12	208
Lucerne	630	335	295	189	289	36	2	9	105
Uri	53	30	23	19	19	0	0	0	15
Schwytz	223	121	102	82	95	10	2	2	32
Obwald	66	32	34	25	21	3	2	0	15
Nidwald	72	43	29	30	26	4	2	0	10
Zoug	232	137	95	83	116	1	0	1	31
Tessin	722	355	367	214	280	77	0	0	151

1) Domicile légal au moment de l'obtention du certificat de maturité

Etat: juin avril 2014

Office fédéral de la statistique, Statistique des titres délivrés

Renseignements : Anton Rudin, 032 713 66 93, lemstat@bfs.admin.ch

© OFS - Encyclopédie statistique de la Suisse

Statistique de la formation professionnelle initiale en 2013

1 Formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité (CFC)

1a Examens de fin de la formation professionnelle et contrats d'apprentissage selon le canton

Canton	Candidats aux examens			Certificats de capacité délivrés			Nouveaux contrats d'apprentissage			Contrats d'apprentissage en cours		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total	67224	37417	29807	60779	32912	27867	71349	41033	30316	204864	119574	85290
Zurich	11699	6202	5497	10631	5457	5174	11296	6175	5121	33689	18662	15027
Berne	9249	5068	4181	8672	4669	4003	9231	5134	4097	27372	15675	11697
Vaud	5418	3030	2388	4515	2426	2089	5938	3390	2548	17555	10300	7255
Saint-Gall	5319	2923	2396	4946	2662	2284	5120	2868	2252	15777	9019	6758
Argovie	5138	2883	2255	4722	2610	2112	5125	2987	2138	14795	8760	6035
Lucerne	3792	2052	1740	3572	1890	1682	3735	2112	1623	11122	6449	4673
Tessin	2596	1624	972	2127	1242	885	4167	2391	1776	9847	5698	4149
Genève	2094	1240	854	1736	1005	731	3673	2316	1357	8522	5359	3163
Valais	2593	1555	1038	2273	1313	960	2738	1679	1059	7973	4989	2984
Fribourg	2313	1365	948	2053	1166	887	2667	1668	999	7281	4656	2625
Thurgovie	2227	1304	923	2055	1175	880	2210	1340	870	6674	4082	2592
Soleure	2030	1133	897	1869	1021	848	1999	1172	827	5804	3481	2323
Grisons	1928	1057	871	1805	971	834	1860	1053	807	5516	3181	2335
Neuchâtel	1582	919	663	1344	752	592	2031	1205	826	5352	3096	2256
Bâle-Campagne	1809	1033	776	1645	922	723	1751	1105	646	4996	3137	1859
Bâle-Ville	1763	914	849	1488	761	727	1720	898	822	4890	2604	2286
Zoug	1088	576	512	1011	521	490	1120	635	485	3424	2014	1410
Schwytz	1055	580	475	987	533	454	1132	678	454	3282	1920	1362
Schaffhouse	801	409	392	747	376	371	818	455	363	2441	1408	1033
Jura	644	381	263	584	334	250	878	537	341	2245	1383	862
Appenzell Rh.-Ext.	433	237	196	417	225	192	460	248	212	1321	711	610
Glaris	424	235	189	397	219	178	410	236	174	1221	729	492
Uri	369	200	169	354	188	166	381	219	162	1148	665	483
Nidwald	378	203	175	367	197	170	365	201	164	1097	646	451
Obwald	325	201	124	309	188	121	365	230	135	1035	646	389
Appenzell Rh.-Int.	157	93	64	153	89	64	159	101	58	485	304	181

(C) Office fédéral de la statistique (OFS)

La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée